

INFORMATION
familles



Nouvelles
modalités !

Campagnes d'Inscription dans les
accueils de loisirs du Pays Houdanais
ÉTÉ 2025 & MERCREDIS 2025/2026



Avec le soutien de :



Ouverture des réservations Via le portail famille

Vous pourrez désormais faire vos demandes de réservation pour les prochaines vacances d'été 2025 et les mercredis de l'année 2025-2026 (annuel ou périodique) de façon dématérialisée via le portail famille de l'ifac.

Pour cela :

Un dossier d'inscription par enfant est obligatoire pour chaque année scolaire. Il doit être complet et remis aux directeurs (trices) des accueils de loisirs **au moins 10 jours avant le 1^{er} jour des périodes d'inscription pour qu'un accès au portail vous soit envoyé :**

- Pour les vacances d'été du 03/05 au 21/05//2026
- Pour les mercredis 2025-2026 : 24/05 au 11/06/2025

LA PROCÉDURE À SUIVRE :

1. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

Télécharger le dossier sur les sites Internet de :

- ✓ l'ifac : <https://pays-houdanais.ifac.asso.fr>
- ✓ CC Pays Houdanais : <https://www.cc-payshoudanais.fr/fr/vivre-et-s-installer/enfance-jeunesse/enfance.html>

Le remplir, le signer, le compléter avec les pièces demandées.

2. REMISE DU DOSSIER

2.1 PREMIERE INSCRIPTION :

Remettre votre dossier en mains propres auprès de la directrice/teur de l'accueil de loisirs.

2.2 RÉ-INSCRIPTION :

Pour chaque nouvelle année scolaire, le dossier d'inscription complet est à renouveler.

3. RESERVATIONS :

Une fois votre dossier vérifié, validé et enregistré par nos services, vous recevrez un code d'accès par mail pour vous connecter à votre portail famille.

A partir de 9h le 1^{er} jour de la période d'inscription au dernier jour de clôture à 19h, vous pourrez effectuer vos demandes de réservation.

4. CONFIRMATION :

Par mail, dans les 10 jours après la clôture des demandes de réservation via le portail famille.

5. PAIEMENT :

Le règlement doit s'effectuer dès réception de la facture dans un délai de 48 heures, sans quoi, la réservation ne sera pas prise en compte.

Les demandes de réservation seront traitées par dossier complet, selon les critères précisés dans le règlement intérieur et par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

Attention : réservation ne vaut pas confirmation !

Contacts

Siège ifac : 01 81 88 04 84

Coordinatrice ifac : 06 11 99 20 66